

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET RÉSUMÉS DES INTERVENTIONS

UNDERLYING HYPOTHESES AND SUMMARIES OF THE INTERVENTIONS

Hypothèses

Lors de ce séminaire nous viserons à discuter notamment les hypothèses suivantes:

1) Lorsqu'on aborde la question de la migration irrégulière et de la lutte contre cette dernière, on constate de nombreuses et graves violations du droit d'asile et des droits fondamentaux des migrants. Ces violations résultent en partie du fait d'acteurs non officiels (tels que les passeurs et trafiquants), de lacunes de la politique ou d'une application imparfaite de cette dernière. Le discours officiel s'arrête très généralement à ce type d'explication. En cela, il ne peut pas servir de base à un réel respect des droits des migrants. En effet, la violation du droit de ces personnes résulte essentiellement du fait même d'établir une distinction entre migration régulière et migration irrégulière et du principe même de la lutte contre cette dernière, plutôt que de ses modalités.

2) La lutte contre la migration irrégulière a une fonction manifeste, officielle: réduire les flux et les stocks de migrants en séjour irrégulier. Elle a également des fonctions latentes ou non officielles. Ces fonctions peuvent être consciemment connues des décideurs politiques mais être tues au public. Elles peuvent aussi n'être que partiellement, voire pas ou peu comprises par les décideurs eux-mêmes. L'existence de ces fonctions latentes ou non officielles contribue à comprendre le maintien de la lutte contre la migration irrégulière en dépit de son coût, de ses conséquences négatives importantes et de son incapacité à réduire effectivement et significativement les flux ou les stocks de migrants en séjour irrégulier, cette politique n'atteignant peut-être pas du tout son objectif officiel mais remplissant ses fonctions latentes de manière satisfaisante.

3) Les politiques actuelles de libre circulation sont de type essentiellement régional. Elles ne remettent pas en cause la distinction entre migrants réguliers et migrants irréguliers ni, de manière plus générale, l'existence de divers statuts assortis de droits et de devoirs différents. En cela, notamment, ces politiques de libre circulation, en dépit de leurs mérites, ne peuvent apporter qu'une réponse partielle et imparfaite à la question du droit des migrants.

4) Les questions sociales relatives, notamment, au marché du travail, à l'emploi, aux salaires, aux finances publiques, à la sécurité sociale, à la pauvreté et aux inégalités sociales évoluent en raison de facteurs, et en particulier de choix de politique en matière de structure et de fonctionnement de l'économie, du commerce et de la finance. L'impact de ces politiques sur les questions listées ici dépasse de loin celui que peuvent avoir les migrations.

5) L'impact global des migrations sur ces questions peut être parfois négatif, parfois positif. Il est toutefois généralement très modéré, voire insignifiant.

6) Cet impact dépend notamment de la capacité des migrants à s'intégrer sur le marché du travail, capacité qui, elle-même, est positivement influencée par l'égalité de droit et de traitement et la non-discrimination.

7) La politique actuelle crée ou maintient de nombreuses catégories de personnes soumises à des règles, des droits et des devoirs différents (travailleurs sous permis de travail, travailleurs en séjour irrégulier, travailleurs détachés, citoyens européens exerçant le droit de libre circulation, nationaux, ...). Cette situation crée de nombreuses inégalités. Certaines de ces inégalités sont inscrites dans le droit. D'autres résultent de différences d'application ou d'applicabilité du droit. Ces inégalités contribuent à la dérégulation de l'économie en général et du marché du travail et de la fiscalité en particulier. Cette dérégulation, à son tour, a des effets tels que l'accroissement de la pression sur les salariés et la détérioration de la répartition des revenus entre le facteur travail et le facteur capital.

8) L'abrogation de la distinction entre migration régulière et migration irrégulière et la fin de la lutte contre la migration irrégulière sont une condition nécessaire du respect effectif des droits fondamentaux des migrants et d'une plus grande justice sociale.

9) Cette abrogation et son corollaire - la libre circulation - doivent être assortis d'une réelle égalité de droit et de traitement pour tous si on veut qu'elles soient un instrument de promotion des droits et de la justice sociale.

10) Ouvrir les frontières n'est pas contraire à la souveraineté de l'État (que celui-ci soit national ou supranational) et pourrait, en fait, en être une des conditions, tenant compte notamment de ce que la fermeture des frontières, plutôt que de réduire les migrations irrégulières, a notamment pour effet d'augmenter ce qui nuit à la souveraineté de l'État: criminalité, perte de contrôle, clandestinité, non droit, dérégulation de fait, ...

Hypotheses

The seminar will offer an opportunity to discuss following hypotheses:

1) Violations of asylum right and fundamental rights of migrants are serious and numerous. These violations are partly the result of the action of non-official actors, from imperfections of current policies and incorrect implementation of these policies. Official explanations often stop at this, by which they cannot serve as a basis for a real respect for migrants rights as violation of migrants rights is mainly the result of the existence of a distinction between regular and irregular migration and of the principle itself of combating the latter.

2) Combating irregular migration has an official function: limiting flows and stocks of undocumented migrants. It also has some latent functions either known by policymakers but hidden to the public or not even fully perceived by policymakers. The existence of such functions may help understand why combat against irregular migration is maintained and intensified despite its negative consequences, its cost and its incapacity to really reduce undocumented migration, for this policy while not reaching its manifest objectives would satisfactorily reach its latent ones.

3) Current free movement policies are essentially regional. They do not question the distinction between regular and irregular migration nor, more generally, the existence of diverse statuses, rights and duties. As such, these policies, despite their merits can only partially answer to the question of the migrants rights.

4) Social questions regarding for example labour market, employment, salaries, public finance, social security, poverty and social inequalities evolve because of factors, and in particular of policy choices regarding the structure and the functioning of the economy, trade and finance. The impact of these choices on these questions is much more important than that of migrations.

5) The global impact of migration on these social questions can be positive or negative. It is most of the time moderate or even insignificant.

6) This impact depends among other factors on the professional integration of migrants which is fostered by equality of rights and treatment and non-discrimination.

7) Current policy creates or maintains many categories of persons submitted to different rules. This creates many inequalities either inscribed in the law or resulting from unequal implementation or unequal capacity claim rights. These inequalities contribute to deregulation which on its turn contributes to increasing the pressure on workers, to the deterioration of the income repartition between capital and labour.

8) Putting an end to the distinction between regular and irregular migration and hence stopping the combat against the latter are necessary conditions of a genuine respect for migrants' rights and for more social justice.

9) This cancellation of this distinction and its corollary –free movement – must be accompanied by a real equality of rights and treatment for all if one wants it to be a tool for better respect for rights and for more social justice.

10) Open borders and national sovereignty are not incompatible. Open borders could even reinforce national sovereignty as closing borders instead of reducing undocumented migration rather tends to increase phenomena detrimental to national sovereignty such as criminality, loss of control, clandestineness, lawlessness, de facto deregulation, ...

INTERVENTIONS

Olivier Clochard

Au-delà de la surveillance migratoire opérée par les États membres de l'Union européenne (UE) dans les pays à travers le monde visant à limiter, voire à empêcher le voyage de nombreuses personnes, les contrôles établis aux frontières extérieures de l'UE ont pour conséquence de vulnérabiliser la vie de nombre de migrants. Cette précarité peut s'amorcer, au moment où les personnes sont interceptées puis détenues – sous la seule décision des autorités administratives – durant des périodes plus ou moins longues, ou suite à l'enregistrement de leurs empreintes digitales limitant ainsi les choix des pays de destination. Lorsque les migrants ne sont pas renvoyés dans leur pays d'origine ou de provenance, une partie de ces derniers – une fois libérés – sont poussés vers diverses formes d'errance à travers l'Europe, ce que Migreurop ne cesse de dénoncer et assimile « à une informelle "assignation à résidence" [à savoir] l'obligation, pour ces étrangers, de n'être pas à un endroit où ils sont considérés comme gênants. Ainsi le harcèlement policier et l'obligation d'invisibilité font alors office de barreaux et tracent les limites des lieux de relégation réservés aux étrangers »¹.

Beyond migration surveillance put in place by the Member States of the EU, aiming at limiting or even at barring many persons from travelling, controls at the EU external borders increase the vulnerability of migrants' lives. This precariousness can begin at the moment of interception and detention or at the moment of fingerprint registration limiting the choice of country of destination. Migrants who are not sent back are pushed into wandering. Police harassment and compulsory invisibility act as barriers and trace the limits of the places reserved to foreigners.

Elsbeth Guild

Malgré l'élargissement de l'UE, le nombre et l'origine des demandeurs d'asile varient relativement peu. Toutefois, les taux de reconnaissance varient fort d'un État membre à l'autre, même pour des demandeurs originaires d'un même pays. Le point de départ d'une réforme du système d'asile doit être l'exclusion de la coercition et de la violence, en ce compris la détention. En droit, il faut respecter le principe de non-refoulement, l'unité familiale, les droits et besoins des personnes vulnérables, des délais de décision raisonnables et l'accès effectif à des procédures adéquates. Les demandeurs d'asile devraient être considérés comme des personnes vulnérables. L'entrée irrégulière ne devrait pas avoir d'impact sur l'examen de la demande. La détention devrait n'être qu'une option de dernier ressort et n'est que rarement justifiée. La question de la répartition des demandeurs d'asile ne devrait pas prendre le pas sur l'amélioration des systèmes nationaux et ne devrait pas non plus être appliquée de manière coercitive. Cette répartition doit prendre compte des mouvements au sein de l'espace Schengen. La coercition doit être exclue du traitement des demandeurs d'asile en ce qu'elle nuit à la confiance et à la qualité de la protection.

The overall variation in total numbers of asylum seekers and their main countries of origin remains surprisingly low in the EU since 1999. This is striking as this period covers the significant enlargement of the EU. However, recognition rates for protection seekers reveal significant discrepancies between Member States in the ways in which they assess asylum claims, even for asylum seekers from the same countries of origin over the same periods. The starting point of the reform of the asylum system must be the exclusion of coercion and violence from the system including detention. Non-refoulement, family unity, entitlements and needs of vulnerable persons, reasonable decision time-spans and effective access to appropriate procedures must be respected. Asylum seekers should be considered as vulnerable persons. Irregular entry should not affect assessment of asylum claim. Detention should be an option of last resort when no other option is possible, and is rarely justified. Distribution of asylum seekers should not prevent Member states from enhancing national systems. It should not be applied with the use of coercion and should take account of movement inside the Schengen area. Coercion should be excluded from protection and asylum as it undermines trust and effective protection.

Sara Casella Colombeau

Ma présentation portera sur la libre circulation des personnes en Europe. Je propose de présenter rapidement un historique des différentes formes de libre circulation qui ont été mises en place en Europe depuis les années 1950. L'idée ici est d'identifier les dynamiques historiques de la libre circulation pour mieux comprendre les enjeux actuels. Dans un premier temps je vais revenir sur les premières étapes de la définition de la libre circulation en Europe avant de m'intéresser dans un second temps aux évolutions récentes. Je montrerai que deux conceptions de la libre circulation coexistent en Europe : une conception de la libre circulation comme libre accès au marché du travail et une autre comme libre franchissement des frontières. Je m'interrogerai sur la manière dont les États jouent avec ces deux conceptions pour conserver une capacité de contrôle de la mobilité de certains individus.

I will talk about free movement of persons in Europe. I propose to present a rapid history of the different forms of free movement put in place in Europe since the fifties. The idea is to identify the historical dynamics of free movement so as to better understand the current issues. I will first come back to the first steps of the definition of free movement in Europe before studying recent evolutions. I will show that two notions of free movement exist in Europe: one seeing free movement as a free access to the labour market and another seeing it as the right to freely cross borders. I will study how States play with these two notions so as to keep their capacity to control the mobility of certain persons.

Denis Pieret

Il s'agit d'analyser, de manière critique, la cohérence propre que recèlent les pratiques et les discours sur les frontières et d'exposer les mutations conceptuelles qu'ils induisent, au-delà de l'apparent paradoxe entre, d'une part, une incitation permanente et généralisée à la mobilité et une tendance à l'ouverture des frontières et, d'autre part, la multiplication des murs, les mesures de lutte contre l'immigration clandestine et la militarisation des frontières.

Le phénomène migratoire peut être appréhendé à travers le double problème contemporain du néolibéralisme et de la mondialisation. La première source philosophique est issue des travaux de Michel Foucault et permet de comprendre le néolibéralisme dans sa prise de distance vis-à-vis du libéralisme classique, et dont le trait essentiel est d'assumer la nécessité de construire le marché sous le principe de la concurrence, là où la conception classique, celle du « laisser faire », le pensait comme naturel. La seconde source est constituée des travaux d'Étienne Balibar et d'Immanuel Wallerstein portant sur la mondialisation, et qui mettent en évidence, en prenant en compte l'histoire coloniale, la multiplication des pôles « centre » et « périphérie ».

À partir de ce double point d'appui philosophique, il s'agit plus spécifiquement d'étudier les mutations contemporaines des notions de « migrant » et de « frontière », tout en déconstruisant les termes apparemment contradictoires (souveraineté de l'État vs droits de l'homme, ouverture des frontières vs fermeture) qui structurent les politiques migratoires contemporaines et en les inscrivant dans une seule rationalité cohérente. La manière dont on gouverne les migrants s'appuie en effet sur le principe néolibéral de construction de la concurrence par la promotion de la figure de l'entrepreneur de soi-même et rend possible autant que problématique une conception unifiée de ce qu'est un migrant. Est en outre montrée la formation d'un nouveau couple structurant la définition de la frontière : non plus intérieur vs extérieur, mais mobile vs fixe. La frontière contemporaine, entendue comme institution et ensemble de pratiques (y compris discursives), apparaît comme un mode de régulation des flux, un instrument de mise en mouvement différenciant, la matrice d'une production des mobilités différenciées.

What is the coherence of the discourse and the praxis on borders? Migrations can be seen through the double problem of neoliberalism and globalisation. Foucault helps understand the former in its difference with classical liberalism. Balibar and Wallerstein help understand the latter. On this basis, the intervention analyses the contemporary mutations of the notions of migrant and border while deconstructing apparent contradictions structuring migration policies by inscribing them in a sole coherent rationality: the neoliberal principle of the construction of competition by the promotion of the image of the self-made man. The distinction to be made is not inside/outside but mobile/immobile. The current border appears as a tool for differentiated mobility.

Claire Rodier

Questionner les motivations de la répression des migrations irrégulières : première partie : introduction générale

Il serait exagéré de soutenir que les politiques migratoires fondées sur la fermeture des frontières ne répondent pas aux objectifs de surveillance et de dissuasion affichés par ceux qui les mettent en place. Ce serait nier une réalité que connaissent trop bien les milliers de personnes chaque jour bloquées par le mur qui sépare les Mexique des États-Unis, perdues dans le désert du Sahel, naufragées dans le golfe d'Aden et le détroit de Messine, rançonnées entre l'Algérie et le Maroc, cachées sous les essieux d'un semi-remorque entre Calais et Douvres, tous celles et ceux pour qui la route de l'exil est synonyme de parcours d'obstacles, et dont beaucoup n'arriveront peut-être jamais à destination. Mais la récurrence d'un discours politique qui justifie le renforcement des dispositifs de sécurisation des frontières par l'insuffisance de ceux qui existent invite à s'interroger sur leur efficacité, et, partant, sur les motivations réelles de ceux qui en décident. On se demande par conséquent si la gestion des frontières ne sert pas d'autres intérêts que ceux qu'elle prétend défendre. Et si ces intérêts n'en viennent pas à prendre le pas sur le reste, minant toute perspective de réflexion cohérente sur l'organisation d'un monde où les gens ne cesseront jamais de se déplacer.

A partir, principalement, des politiques menées par l'UE au cours des quinze dernières années, ces questionnements amènent à s'intéresser :

aux fonctions idéologiques des politiques de répression des migrations irrégulières, c'est-à-dire la façon dont elles sont présentées comme une réponse aux préoccupations supposées de l'électorat face à la menace (invasion, délinquance) : par exemple le traitement par l'Italie et la France de la question des Roms, l'érection de murs pour repousser la « pression migratoire », l'instrumentalisation des chiffres et la place de la question migratoire dans la politique interne, avec le rôle de légitimation que joue, dans ce contexte, la criminalisation croissante de l'immigration irrégulière,

à la dimension géopolitique des contrôles migratoires à travers leur place dans les discussions diplomatiques et négociations stratégiques entre les pays ou les régions d'immigration et les pays d'émigration et/ou de transit : par exemple, la place prise par la question migratoire dans les processus d'adhésion à l'UE lors des élargissements de 2004 et 2007, les tractations de l'UE et les pays du sud de la Méditerranée, le chantage aux « facilitations de visas » exercé par l'UE sur les pays de l'est de l'Europe et des Balkans, avec une tendance marquée à l'externalisation des contrôles, qui entraîne une délocalisation des frontières,

à l'économie sécuritaire, définie ici comme celle qui tire profit des dispositifs et politiques de lutte contre l'immigration irrégulière : par exemple, la privatisation de la gestion de la détention des migrants qui fait de celle-ci un marché en pleine expansion, de même que la surveillance et le convoyage des expulsés ; ou encore la militarisation croissante des frontières (Frontex, Eurosur), qui sert les intérêts de l'industrie de l'armement et de la technologie de pointe.

Border and migration control block many persons from crossing. Yet, the official discourse repeats the need for even stronger control raising the question of the effectiveness of migration control and of its real motivations. It is therefore important to analyse:

- *the ideological function of migration control presented as a way to give an answer to supposed concerns of the electorate,*
- *the geopolitical dimension of migration control and*
- *the securitarian economy.*

Ben Hayes

Border control, surveillance and industry: from smart borders to no borders?

Over the past two decades, every aspect of border control and migration management has been opened up to new information and communication technologies and the private sector – from identity checks to maritime surveillance to immigration detention. Powerful private interests that comprise the migration control industry now seek to maximise profits from existing markets and open-up new areas of intervention and control.

These endeavours enjoy generous taxpayer subsidies in the name of research and development and public-private partnership. Like the arms industry, for whom the most important customers are states, there is a strong vested interest in sustaining the state of fear and insecurity that created the demand for high-tech border control in the first place. However, while current markets are strongly oriented to the detection and exclusion of irregular migrants, the ends are becoming less important than the means.

Recent years have shown that the companies developing maritime surveillance systems do not care whether they are used for detection and exclusion, search-and-rescue, or security and defense. Vendors of biometric ID systems do not care whether the fingerprints come from refugees, visa applicants or citizens, as long as biometric checks are mandatory. The purveyors of smart border systems do not care about the nationality or status of the travellers crossing them, as long as automated border control systems are introduced.

From industry's perspective then, the current politicking about labour migration, benefit restriction and the exclusion of refugees is ultimately less important than the institutionalisation of the surveillance and the vetting of all travellers, regular and irregular. In this context, regardless of what settlements are reached on issues like migrants' rights or search and rescue in the Mediterranean, genuine free movement and non-discrimination will not be possible unless the current mania for border security and surveillance is tackled head-on.

Le contrôle des frontières et la gestion des migrations sont largement ouverts aux technologies de l'information et de la communication et au secteur privé. D'importants intérêts privés recherchent la maximisation des profits des marchés existants et l'ouverture de nouveaux marchés. Ces industries bénéficient d'importants fonds publics. Il existe un intérêt fort à maintenir l'état de peur et d'insécurité qui a créé la demande de contrôle des frontières basé sur la haute technologie. Toutefois, les moyens (la technologie) deviennent plus importants que les fins (le contrôle des migrations). L'industrie n'attache aucune importance aux objectifs de l'utilisation des technologies qu'elle met sur le marché. Ce qui compte pour elle, c'est qu'elles soient utilisées et donc qu'on institutionnalise et systématise la surveillance.

Guy Standing

La croissance du précaire est le développement majeur des marchés européens du travail depuis près de vingt ans. Ce développement a été accéléré par la crise de 2008 et la mise en place de politiques d'austérité. Les migrants forment une part importante du précaire et pâtissent particulièrement de l'érosion des cinq formes de droits associées au fait que de plus en plus de personnes sont effectivement des résidents et non des citoyens. Dans ce processus, les gouvernements et les partis politiques ont de plus en plus diabolisé les migrants et ont eu recours à des politiques liberticides. Cette intervention se base sur le livre *A Precariat Charter: From Denizens to Citizens* et esquisse un cadre de politique migratoire basé sur les articles 11 à 15 de cette charte présentés comme un guide pour les activistes, politiques et syndicalistes convaincus par l'égalité et la libre circulation.

The growth of the precariat is the major development in European labour markets over the past two decades, accelerated by the financial crisis of 2008 and the onset of the austerity era. Migrants have made up a large proportion of the precariat, and they have borne the brunt of the erosion of all five forms of rights associated with the fact that more and more people in the European Union are effectively denizens not citizens. In the process, governments and political parties have increasingly demonised migrants and resorted to illiberal policies. This

brief intervention will draw on a recent book A Precariat Charter: From Denizens to Citizens. It will sketch a principled migration policy framework contained in Articles 11 to 15 of the Charter, recommending that it should be used as a guide to EU policymakers, trade unionists and activists who believe in freedom of movement and equality.

Alain Morice

La mobilisation de la main d'œuvre étrangère connaît d'importantes transformations, qui parfois consolident ou restaurent des tendances anciennes (en particulier avec un retour à des modalités de contractation de type précaire) et parfois visent à innover sur de nouveaux procédés et à s'imposer à l'échelle européenne.

Le principe dominant paraît être celui de mobiliser la force de travail issue de pays tiers à l'UE (ou, à l'occasion de son élargissement, venue de nouveaux États membres) en évitant à tout prix de s'encombrer des personnes et donc en prévoyant d'organiser le retour de ces dernières dès lors qu'on ne leur trouve plus d'utilité, afin d'éviter qu'elles s'installent et fassent souche. Dans certains pays, il est clair que les échecs des politiques d'intégration des immigrés et de leur famille pèsent de tout leur poids sur le renouveau de la stratégie de provoquer des retours et de mettre en cause les titres de séjour-travail pérennes.

Cette idée de type opportuniste et instantanéiste, irrespectueuse des droits de la personne, n'est certes pas nouvelle (elle existait déjà en Suisse dans les années 1930) mais, au moins depuis la loi Bossi-Fini de 2002 en Italie, une politique devenue obsessionnelle vise à lier étroitement les contrats de séjour et les contrats de travail. On illustrera cela avec deux, voire trois exemples, qui tous semblent marquer la fin de la figure classique (au moins si l'on prend le cas français) du « travailleur immigré »: c'est d'abord la montée en puissance du détachement des travailleurs au sein de l'UE (pratique marquée par de nombreux abus et fraudes), qui en théorie ou de fait « appartient » au pays prêteur; c'est ensuite la mise au travail des ouvriers saisonniers, sous condition qu'ils rejoignent leur résidence à l'issue de leur contrat. Ces dispositifs sont maintenant codifiés par des directives de l'UE.

Enfin, le troisième exemple, informel par nature, consiste à favoriser, par la fermeture même des frontières (toute fictive), la constitution d'un stock de travailleurs sans papiers, pour le bénéfice de secteurs bien connus des économies, où règnent la sous-traitance, les recrutements et licenciements sauvages et les violations des droits travaillistes. L'ensemble forme un *dumping social*, véritable retour en arrière, avec des effets de contamination certains sur l'ensemble de la population travailleuse – notamment les vieux immigrés, les femmes et les jeunes.

C'est sur ce dernier point que vient se greffer une possible discussion sur la liberté de circulation car, contrairement à un slogan trop répandu (« Tout circule sauf les hommes, ce n'est pas juste »), il n'est pas souhaitable que la mobilité des personnes soit considérée au même titre que celle des marchandises. Combattre le racisme n'en est pas moins indispensable.

Migrant labour increasingly takes the form of recruiting migrants while denying them the possibility to stay once the labour relation has come to an end. The Gastarbeiter is being replaced by the posted worker and the seasonal worker. The closing of the borders, which is fictitious, creates a stock of undocumented labour which serves the interests of some sectors and triggers social dumping. In this framework come the discussion of free movement and a criticism of the sentence: "Everything flows excepted people: this is unfair".

Patrick Feltesse

Les systèmes de protection sociale résultent de choix collectifs à certains moments de l'histoire dans un contexte donné. La sécurité sociale y occupe une importance variable sous des formes diverses. Mais de manière générale, la qualité de la sécurité sociale tient à son accessibilité au plus grand nombre, à son degré de couverture de certains risques et besoins sociaux, à la solidarité qu'elle met en œuvre, à sa contribution à la réduction des inégalités, à la confiance dans sa pérennité et à son adaptation aux besoins et demandes sociales. Sa légitimité est notamment influencée par la manière dont les acteurs qui en sont responsables en assurent la viabilité financière et la sauvegardent. Face aux évolutions économiques et démographiques probables quoique difficilement prévisibles, il ne s'agit donc pas seulement de modifier les paramètres à l'intérieur du modèle au risque de diminuer sa qualité, mais d'agir sur le développement économique et de l'emploi, ainsi que sur la répartition des revenus en améliorant son mode de financement suivant la capacité contributive de chacun.

The quality of social security depends on its accessibility to the largest number of persons, the measure in which it covers certain social risks and needs, the solidarity it puts into place, its contribution to the reduction of inequalities, the trust in its sustainability, its adaptability to social needs and demands. Its legitimacy is influenced by the way actors which bear the responsibility for it take care of its financial viability. A proper funding of the social security implies internal reform of social security, economic development, employment policy and income redistribution policy.

Katharina Eisele

Prestations sociales et migration: une relation contestée et un défi politique dans l'UE

1. Les controverses et débats en politique européenne en matière de liens entre sécurité sociale et migration
 - a. Discussion du soit-disant tourisme de sécurité sociale et migration de la pauvreté au sein de l'UE,
 - b. Les appels à la restriction de la liberté de circulation
2. La différence entre les citoyens UE et les ressortissants de pays tiers et les implications en matière de règles applicables,
 - a. La libre circulation des citoyens UE et la coordination de la sécurité sociale,
 - b. Cadre légal fragmenté en matière de migration et de coordination de la sécurité sociale pour les ressortissants de pays tiers,
3. Confronter le débat avec des faits
 - a. Réponses de la Commission
 - b. Critique de la théorie de l'appel d'air,
 - c. Sauvegarde de la citoyenneté européenne et de la sécurité juridique.

Social Benefits and Migration: A Contested Relationship and Policy Challenge in the EU

1. *EU policy controversies and debates on welfare and migration linkages*
 - *Discussion on so-called "social welfare tourism" and "poverty migration" in the EU*
 - *Calls for the restrictions of free movement*
2. *Difference between EU citizens and non-EU nationals and implications for the applicable legal rules*
 - *Free movement for EU citizens and social security coordination*
 - *(Fragmented) EU legal framework for migration rules for non-EU nationals and social security coordination*
3. *Confronting the debates with facts*
 - *Responses from the Commission*
 - *Debunking the so-called "welfare-magnet hypothesis"*
 - *Safeguarding EU citizenship and legal certainty*

Joël Oudinet

Il y a beaucoup de préjugés négatifs autour de l'immigration qui sont véhiculés par certains politiques et partagés par de nombreux natifs. Ainsi, de nombreux citoyens pensent que les migrants sont venus dans les pays d'accueil pour percevoir des prestations sociales et qu'ils représentent un coût pour les finances publiques. Et pourtant toutes les études réalisées dans de nombreux pays développés montrent qu'au contraire, ce « tourisme social » n'est pas vérifié empiriquement et que les migrants contribuent plus aux finances publiques qu'ils ne reçoivent de prestations. La contribution nette globale des immigrés aux finances publiques est souvent supérieure à celle des natifs. Cela est dû à leur structure par âge et qu'ils sont bien plus nombreux proportionnellement que les natifs entre 20 et 60 ans. Par contre, cette contribution positive reste limitée, même dans les pays ayant une politique d'immigration sélective, visant à attirer les qualifiés.

The net contribution of migrants to public finance is often higher than that of natives. This is due to their age structure as they are proportionately more represented in the 20 to 60 age group. Nevertheless, this contribution is limited even in countries developing a selective immigration policy.

Jean Rousseau

Sur la base d'observations permises par la présence active d'Emmaüs dans 37 pays sur 4 continents, il est possible de souligner quelques-uns des impacts majeurs des politiques migratoires qui y sont mises en œuvre, que ce soit sur l'accès aux droits ou sur les évolutions de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qu'il s'agisse des migrants ou des nationaux, que l'on se place du point de vue de l'émigration ou de l'immigration. On verra que c'est souvent le degré d'ouverture des politiques migratoires et leur aptitude à mettre en œuvre et à garantir l'exercice des droits fondamentaux qui marque la « frontière » entre les impacts négatifs et les impacts positifs de ces politiques.

It is often the openness of migration policies and their ability to respect human rights which mark the « border » between negative and positive impacts and these policies.

Antoine Pécoud

Cette communication proposera quelques pistes de réflexion pour penser la liberté de circulation, en discutant notamment deux hypothèses opposées. Dans la première, l'absence de la liberté de circulation apparaît comme une injustice fondamentale, qu'il est nécessaire de combattre si on veut garantir un certain nombre de droits (travail, asile, vie de famille, etc.). C'est donc à la fois (dans une perspective intersectorielle) une condition pour réaliser des droits existants, et la 'prochaine étape' dans la progression des libertés individuelles et le progrès social (après, par exemple, le droit du travail, le droit des femmes, les droits des minorités raciales, etc.). Dans cette perspective, relativement optimiste, la réalisation de nouvelles libertés en appelle d'autres. A l'inverse, selon une hypothèse inverse, et plus pessimiste, l'injustice à l'égard des migrants n'est pas la prochaine frontière pour la progression des libertés fondamentales, mais au contraire la condition pour réaliser l'égalité *interne* aux sociétés. Le contrôle des frontières apparaît alors comme une violation de certains droits fondamentaux – mais une violation qui est tolérée, voire encouragée, car elle permet de réaliser et de garantir des droits au sein des États. La violence à l'égard des étrangers représente de ce point de vue la seule forme acceptée de violence, car elle absorbe une violence qui – autrement – s'exprimerait à l'intérieur des sociétés (détruisant ainsi toute forme de pacte social).

Cette communication proposera quelques pistes de réflexion sur la manière de penser la liberté de circulation, et ce autour de deux questions principales :

1. Qui contrôle la mobilité des personnes ? Il paraît aujourd'hui évident que ce sont les États, avec la complicité éventuelle des entreprises privées, qui décident, imposent et mettent en œuvre les mécanismes de contrôle des migrations. Il est cependant nécessaire de questionner cette évidence, et de souligner que la liberté de circuler peut aisément être entravée par des acteurs non-étatiques.
2. Dans une perspective historique, on entend parfois dire que la libre circulation est une réalité ancienne, que la naissance et le renforcement des États-nations seraient venus troubler. Sans entrer dans un débat historique détaillé, comment interpréter cette hypothèse ?

This intervention discusses two opposing hypotheses. According to the first one, the lack of free movement is a fundamental injustice. Instituting this free movement is a condition to realise existing rights, for the progress of individual liberties and for social progress. According to the second one, the injustice towards migrants is a condition to the realisation of internal justice and is therefore tolerated. Two questions are asked: What about the idea according to which States are the main actors limiting free movement? What about the idea according to which the appearance of nation-states has limited a freedom of movement which existed before it?

Philip Cole

Freedom of Movement and Nation-State Sovereignty

I've been asked to talk about the relationship between nation-state sovereignty and freedom and movement, I would guess because it seems obvious that these two principles clash with each other – giving people freedom to cross borders is to compromise the sovereignty of nation-states.

But we need to look at the idea of sovereignty as well as its practice, and when we do that we'll see that state sovereignty need not be such an obstacle to free movement.

The idea of sovereignty is complex but at its simplest it states that the sovereign authority within a nation-state has the right to exercise power and control over a territory. That necessarily implies a right of exclusion, but, on the face of it, only the exclusion of the power and control of other states.

No other state has the right to exercise power and control within the territory of another state without its consent – to do so is a violation of sovereignty.

To what extent, though, does sovereignty imply the right to exclude people? Historically, this has not been seen as a necessary part of the package of powers sovereignty brings and in the past nation-states have not sought to take steps to exclude people from crossing borders.

However, where cross-border movement of people does seem to raise the question of sovereignty and so the power to exclude is the case where that movement can be understood to constitute an invasion.

Certainly that is of course the case when it comes to a military invasion, but what if the numbers crossing from one state to another are so massive that it constitutes a non-military invasion?

Here one might reasonably invoke sovereignty and the right to exclude, but how often does cross-border movement amount to this kind of invasion? Very rarely indeed, but the fact is that we know that states have all too often represented immigration in terms of a mass invasion.

As a matter of fact, state power over freedom of movement is limited and I want to look at two ways in which it is limited and what we can learn from those about the possibilities for freedom of international movement.

The first way in which state control over freedom of movement is limited is internally. State sovereignty means that the sovereign exercises power and control within its territory, but that does not, of course, mean that those powers are not limited – they are limited by the rights of people within the territory, and one of those rights is freedom of movement.

The fact is that everybody legally within the state's territory has the right to move anywhere they like within the territory. Under Article 13 of the Universal Declaration of Human Rights, everyone has the right to freedom of movement and residence within the borders of each state. And Article 12 of the International Covenant on Civil and Political Rights states that everyone lawfully within the territory has the right to liberty of movement and freedom to choose their residence.

And so freedom of movement, internally, constitutes a limit on the power of the states, as do citizenship and human rights in general of course.

I've argued elsewhere that this freedom of internal movement can help us to look at the case for freedom of international movement: human rights need a grounding that justifies them, and it may well be that the

arguments that ground a human right to freedom of movement internally may also ground a human right to freedom of movement internationally.

The second way in which state control over movement is limited is at the international level – the state does not have complete control over who crosses its borders.

Again, Article 13 of the Universal Declaration states that everyone has the right to leave any country, including their own, and to return to their country. And the Article 12 of the ICCPR says that everyone shall be free to leave any country including their own, and no one should be arbitrarily deprived of the right to enter their own country.

In other words, states have no control at all over outward movement, and limited control over inward movement. And so the idea that states have sovereign power over who crosses their borders is mistaken – that power is limited by citizen and human rights.

There are four possible movements:

- the exit of citizens,
- the exit of non-citizens,
- the entry of citizens and
- the entry of non-citizens.

In fact the state has the power to control only one of these four (the last one), and if we also take into account the right to claim asylum, even that right has its limits.

But I don't want to just point out that state control over cross-border movement is far more limited than we often think, I also want to argue that this provides us with an argument that can take us towards freedom of international movement.

The right to leave is a fundamental right, but it is derogable. In other words, it can be limited in exceptional circumstances.

This gives us a possible model for a regime of international movement. Far from this being a borderless and anarchic world in which nations face an arbitrary threat of invasion, it can be a rule-governed, orderly world which can benefit everybody.

The proposal is that we make the international regimes of immigration and emigration consistent, with emigration regime providing the model.

In this paper, I focus on this latter aspect of the argument towards freedom of international movement, demonstrating that there is a framework of international law already in place and that the changes needed to make freedom of international movement real are not as dramatic as we think.

La libre circulation et la souveraineté nationale ne sont pas antagoniques. La seconde implique l'exclusion de l'ingérence étrangère non consentie dans les affaires intérieures ainsi que le refus de l'invasion, armée ou non. Or, la migration n'est ni une ingérence ni une invasion. Les États-nations n'ont pas toujours cherché à limiter l'immigration.

La capacité des États à limiter la liberté de circulation est limitée. Elle l'est, pour commencer, au niveau interne, les résidents légaux ayant le droit de circuler librement. Cette liberté interne peut nous aider à comprendre la liberté de circulation au niveau international. Cette capacité des États est également limitée au niveau international. L'émigration est un droit fondamental. Les États ne peuvent pas limiter trois des quatre mouvements possibles : la sortie des citoyens, la sortie des non citoyens et l'entrée des citoyens mais ne peuvent limiter que le quatrième: l'entrée des non citoyens. Cette constatation peut servir de base à un argument en faveur de la liberté internationale de circulation. Le cadre légal d'une liberté de circulation internationale existe déjà pour l'essentiel. Il est fourni par les règles régissant actuellement l'émigration. Les changements nécessaires pour instaurer la liberté de circulation ne sont pas aussi importants qu'on ne le croit.

Jean-Pierre Alaux

Les migrations sont-elles aujourd'hui pensables sans ouverture des frontières? A l'évidence, la réponse est double : « oui » et « non ». Parce que nous ne vivons pas sous un régime de fermeture complète, laquelle est sélective et comporte donc une part d'ouverture. Cette fermeture sélective des frontières qui comporte une part d'ouverture, nous préférons l'appeler « fermeture » parce que les conséquences de cette politique de tri sont, sur le plan humain, d'un prix élevé (des milliers de morts, des familles éclatées, des personnes persécutées laissées sans protection ou des malades abandonné.e.s à leur sort), et aussi parce que la fermeture/ouverture sélective des frontières repose sur un pouvoir que s'arrogent les États au détriment du droit à la liberté de circuler qui, en principe, appartient à tout être humain. La sélection qui en résulte bénéficie 1) davantage aux pays de destination qu'à ceux d'émigration, et 2) plutôt à des individus pour lesquels la migration n'est pas forcément vitale. Outre l'effet de perpétuation de la position de force des États dominants, cette politique stérilise la dynamique vers davantage d'égalité que pourrait susciter une ouverture complète des frontières.

Can we think about migrations without thinking about the opening of the borders? Yes and no because current borders are neither totally open nor totally closed. We choose to speak of closure because States apply a selection policy at a high human cost and because this policy rests on a power taken by States at the expense of free movement which, in principle, belongs to everyone. This selection serves the destination countries more than the sending ones and those who do not really need to migrate more than those who really do. This policy perpetuates current international domination relationships and bars the equalising potential of open borders.

Thomas Bodelet

La libre circulation aujourd'hui dans le monde tend à devenir un objectif partagé dans les réflexions sur les politiques migratoires. Dans ce sens, nombre d'acteurs issus de la société civile mais aussi du monde politique ou économique commencent sérieusement à entrevoir cette solution comme une alternative aux politiques migratoires actuelles. Ils partagent le refus de politiques fondées sur une approche essentiellement sécuritaire, et qui se révèlent couteuses, inefficaces, inhumaines, créatrices d'exclusions et de pauvreté partout dans le monde. Quelques expériences régionales significatives et concrètes existent (CEDEAO, UNASUR, ...), même si elles sont encore en construction. Au-delà des apports positifs des migrants maintes fois démontrés dans différents travaux de chercheurs, il s'agit de considérer les migrants comme sujets de droit commun dans la cité ou le territoire sur lequel ils vivent. Cela signifie qu'aucun être humain ne peut être "illégal", indésirable et sans droits. Si cet objectif semble aujourd'hui partagé, quelles seraient les conditions, les étapes, les alliances pour rendre effective la liberté de circulation et d'installation à l'échelle locale, régionale, mondiale?

Free movement tends to become a shared objective in migration debate. Actors from the civil society, decision makers and economic actors start to see this solution as a real alternative to current migration policies. They share a rejection of policies based on an approach that is essentially securitarian and which is costly, ineffective, inhuman and creates exclusion and poverty everywhere in the world. Not only do migrants bring a positive contribution, but they also have to be considered as subjects of rights where they live. As such, no one can be illegal, undesirable or without rights. What would be the conditions for the institution of free movement and establishment?